

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-35-Réerves naturelles <u>Avis sur le projet de plan de gestion de la réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf.</u>	Examen le 26 novembre 2015	FAVORABLE (2 abstentions)
---	---	----------------------------------

Exposé :

Le site présente trois atouts : écologique, archéologique et pédagogique. Le diagnostic du territoire des landes de Monteneuf permet de dégager 4 enjeux de gestion, dont deux prioritaires relatifs à la conservation des milieux oligotrophes ouverts et de leurs cortèges d'espèces et à la conservation des patrimoines naturel et archéologique.

Les 8 objectifs à long terme du plan de gestion sont les suivants :

- Conserver l'oligotrophie et les habitats d'intérêt communautaire associés ;
- Conserver les espèces de haute valeur patrimoniale des habitats d'intérêt communautaire ;
- Conserver la capacité d'accueil de la diversité biologique ;
- Intégrer la réserve naturelle dans les politiques et outils d'aménagement du territoire et de protection de la nature ;
- Conserver des marqueurs de l'histoire de l'homme et de la terre ;
- Assurer une gestion intégrée et durable de la réserve naturelle ;
- Mettre en valeur la réserve naturelle par des outils adaptés et une fréquentation maîtrisée ;
- Développer des activités et supports pédagogiques sur le patrimoine naturel.

Débat :

Le débat porte sur les points suivants :

- la concertation en vue de l'extension du périmètre de la réserve ;
- la restauration de l'étang de Quéhéon, afin de recréer d'autres milieux favorables aux salmonidés. Les modalités de pêche peuvent être modifiées après concertation avec les pêcheurs ;
- les choix prioritaires parmi les actions. La conservation des habitats reste prioritaire ainsi que les suivis qui seront systématiquement mis en place.

Rapport :

La conservation du caractère d'oligotrophe des milieux et des habitats est la clé de voûte du maintien et de la restauration de la flore et de la faune présentes ou potentielles de la réserve. Les objectifs sont réalistes et réalisables. Les opérations de gestion qui en découlent sont parfaitement décrites.

Parmi les opérations, celle concernant la restauration des habitats potentiels de l'étang de Quéhéon, est à conduire avec persévérance avec les partenaires, afin qu'à l'issue de ce plan de gestion il y ait une véritable plus-value qui pourra trouver sa concrétisation lors du prochain plan.

Le rapporteur propose au CSRPN un avis favorable assorti d'éventuelles recommandations.

Avis du CSRPN : favorable (2 abstentions) avec deux recommandations :

- faire évoluer les pratiques de pêche sur l'étang de Quéhéon et aller vers une restauration de cet étang et de ses rives ;
- organiser une concertation sur l'extension du périmètre de la réserve avant la dernière année du plan de gestion.

Rennes, le 28 janvier 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao